



Les bibliothèques publiques, sources et outils d'éducation permanente : une conviction fondatrice de Marcel Deprez

Par Dawinka Laureys*

Avec la contribution d'Yvette Lecomte**

« Comprendons-nous aujourd'hui que l'éducation sans l'engagement, la bibliothèque sans école, l'homme sans participation consciente, l'action culturelle sans animation, la création sans information incitatrice de l'imagination, l'image sans le livre sont autant de duperies ? »

Marcel Deprez¹

Ces propos sont d'une étonnante actualité, à l'heure notamment où l'image sans contenu s'affiche de manière ostentatoire, à l'heure où Internet semble donner accès à toutes les lectures, à toutes les informations (si l'on ne tient compte ni de la fracture numérique, ni du phénomène d'analphabétisme et si l'on considère que tout le savoir du monde s'y trouve... ce qui est loin d'être prouvé). Marcel Deprez (1920-2007) fut, entre autres, inspecteur des bibliothèques publiques. À ce titre, mais pas seulement, la question des bibliothèques publiques fut au cœur de nombre de ses réflexions et actions. Il les défendit avec force, estimant qu'elles étaient des sources et des outils incontournables d'éducation permanente. Au milieu des années 1980 déjà, il nous mettait en garde face à l'accès potentiellement infini aux produits culturels s'il se limitait à un gavage, sans analyse et sans participation citoyennes :

« (...) même si hypothétiquement, par les moyens d'une technologie des plus éprouvées, nous réussissions à gaver notre monde de tous les produits culturels les plus divers, aurions-nous réussi par le fait à en faire des gens cultivés ? des êtres autonomes ? des personnes responsables et conscientes ? »²

Le présent texte vous invite à découvrir le regard que cet homme posait sur la lecture publique lui qui fut résistant, fonctionnaire, formateur et « chantre » de l'éducation permanente³.

* Historienne de formation, Dawinka Laureys est coordinatrice éducation permanente à l'Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale (IHOES à Seraing) qui est à la fois un centre d'archives privées et un service d'éducation permanente reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

** Yvette Lecomte est actuellement Conseillère à la Cellule « Culture » au Cabinet de Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances au sein du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

¹ Cette citation est extraite de deux de ses textes : Marcel Deprez, « La bibliothèque, noyau du "centre culturel" », in *La loi Destrée a 45 ans, Cahier J.E.B.*, n° 4, décembre 1966, p. 380 ; M. Deprez, « Bibliothèques et éducation permanente », in *Des loisirs de l'ouvrier au développement des bibliothèques*, Liège, Éd. du Service des Affaires culturelles de la Province de Liège, collection « Propos », 1990, p. 25.

² M. Deprez, « Le décret de 1978 », in Jean-François Gilmont et Marie-Blanche Delattre-Druet (sous la dir.), *Bilan d'une décennie : les bibliothèques & la documentation en Belgique romane : bilan d'une décennie, 1975-1985*, Bruxelles, Association professionnelle des bibliothécaires et documentalistes, 1986, p. 22.

³ Le présent article se fonde essentiellement sur les textes relatifs à la lecture publique écrits par Marcel Deprez, des années 1960 à 1990. Archives IHOES, Fonds Marcel Deprez (9 mètres linéaires environ).

Un militant hors du commun

Résistant « avant, pendant et après » la Seconde Guerre mondiale, comme il le disait lui-même, Marcel Deprez est aussi connu comme fonctionnaire de l'État belge et de ses entités fédérées. De 1957 à 1976, il officie comme inspecteur des bibliothèques publiques, comme inspecteur principal à la direction générale de la Jeunesse et des Loisirs à l'Éducation nationale, puis à la Communauté française. Pendant deux ans, il exerce ensuite la fonction de conseiller-chef du service de formation des cadres au ministère de la Culture française, avant d'être nommé inspecteur général pour l'ensemble des matières culturelles de la Communauté française, de 1978 à 1985. Parallèlement, il enseigne au sein d'écoles supérieures formant de futurs bibliothécaires et il donne des cours de pédagogie ou de sociologie à l'ULg et à l'ULB. Durant toute sa carrière professionnelle et au-delà, il est aussi formateur à Peuple et Culture, aux CEMEA (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active) et conseiller pédagogique dans de nombreuses associations et écoles. Sa casquette de « militant », il la porte constamment comme en témoignent ses engagements multiples au niveau socioculturel, mais aussi aux côtés de la classe ouvrière. Sans conteste, « l'esprit de résistance » habite Marcel Deprez et il souhaite le transmettre. Lui qui a lutté contre le régime franquiste et le nazisme, il combat pour que la démocratie politique une fois restaurée s'étende aux sphères économique et culturelle.⁴

De la nécessité de revoir la loi Destrée

La Belgique est toujours unitaire lorsqu'en 1957 Marcel Deprez devient inspecteur des bibliothèques publiques. Ces dernières sont encore régies par la loi de 1921 qui avait été déposée par Jules Destrée, ministre socialiste des Arts et des Lettres. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, il s'agissait de compléter la loi sur l'obligation scolaire (de 1914) en « invitant » chaque entité locale à se doter d'une bibliothèque ouverte à tous les citoyens. Cette loi prévoyait que les autorités publiques initient ou développent de tels centres de lecture ou qu'elles « adoptent » des bibliothèques préexistantes. Celles-ci étaient en effet nombreuses et pouvaient être publiques, paroissiales, universitaires, scolaires, populaires... La majorité d'entre elles était le fait d'initiatives privées portées par des valeurs et des intentions très diverses. Par exemple, lorsqu'elles proliféraient sous l'égide des Conférences de Saint-Vincent de Paul ou de la Ligue de l'enseignement⁵. Avec la loi organique de 1921, l'État prend, pour la première fois, une part active dans le développement de la lecture publique, tout en laissant une assez grande liberté en termes d'initiatives.⁶

N° de l'ouvrage	N° de l'ordre à reproduire	DÉCLARANTS - Auteurs		RÉSIDENTS ANTERIEURS						
		NOMS & PRENOMS	Titre des Ouvrages	M.	F.	Éditions	État	Pages		
2841	1-12-46	Jules Destrée	Le droit de la Liberté							200
2842	id	Leon Polak	Le droit de la Liberté							44
2843	id	Jules Gussede	Le Socialisme							87
2844	id	Jules Gussede	Le Collectivisme							120
2845	id	Jules Moch	Le parti socialiste au pays de France							134
2846	id	Jules Moch	Guerre sans trêve							104
2847	id	Albert Rance	Le Parti Ouvrier							62

Dès la fin du XIX^e siècle, les militants socialistes se soucient de mettre sur pied des bibliothèques ouvrières. Jules Destrée ambitionne d'ailleurs d'en installer une dans chaque maison du peuple. La première est inaugurée à Marcinelle en novembre 1900⁷. Ci-dessus : « Extrait du registre des acquisitions de la « bibliothèque libre de la maison du peuple » de Wasmes » en 1946. Archives IHOES.

En 1966, le 45^e anniversaire de la loi Destrée est fêté. À cette occasion, la direction générale de la Jeunesse et des Loisirs du ministère de l'Éducation nationale et de la Culture lui consacre un numéro des *Cahiers JEB, bulletin trimestriel de documentation*. Marcel Deprez y signe ou co-signe plusieurs articles⁸. Tout en rendant hommage à la mémoire du « grand citoyen et éducateur » que fut Jules Destrée, il affirme que l'on est à la veille d'une indispensable nouvelle loi en matière de lecture publique. Depuis les années 1950, il est question de revoir la loi de 1921. Néanmoins, il faudra attendre 1978 pour voir se renouveler le cadre légal des bibliothèques. Deux décrets sont votés cette année-là :

⁴ Pour plus d'information, voir : Paul Delforge, « Deprez Marcel », consulté en ligne le 25 octobre 2011 sur le site : <http://www.wallonie-en-ligne.net/encyclopedie/biographies/notices/deprez-m.htm> ; Julien Dohet : « Marcel Deprez: l'esprit de la résistance », consulté en ligne le 25 octobre 2011 sur le blog : <http://juliendohet.blogspot.com/2007/10/marcel-deprez-lesprit-de-la-rsistance.html> ; « Repères biographiques », in *Résistance ! Entraînement citoyen. Échanges décalés avec Marcel Deprez*, Seraing, IHOES, 2008, p. 345-347.

⁵ Pour plus d'information, voir notamment : Bruno Liesen, *Bibliothèques populaires et bibliothèques publiques en Belgique (1860-1914)*, Liège, C.L.P.C.F., 1990, 278 p.

⁶ Pour plus de détails sur l'histoire de la loi Destrée, voir l'article de Paul Delforge, « La loi de 1921 sur les bibliothèques : Jules Destrée le précurseur », à paraître dans le prochain numéro (décembre 2011) de la revue *Les Cahiers de l'éducation permanente*, publié par le mouvement Présence et Action Culturelles (PAC), qui sera consacré à la lecture publique, ses politiques et ses pratiques. Le présent article y sera également réédité.

⁷ Jean-Luc Degée, « Le mouvement d'éducation ouvrière : évolution de l'action éducative et culturelle du mouvement ouvrier socialiste en Belgique (des origines à 1940) », in *Histoire du mouvement ouvrier en Belgique*, Bruxelles, Éditions Vie Ouvrière, [tome 9], 1986, p. 41-42.

⁸ Marcel Deprez, « Quelques réflexions à propos des bibliothèques et de leur passé », p. 247-256 ; A. Blavier, J. Paulus et M. Deprez, « La bibliothèque pour qui ? Pour quoi ? », p. 293-321 ; M. Deprez, « La bibliothèque, noyau du "centre culturel" », p. 378-394, in *La loi Destrée à 45 ans, Cahier J.E.B.*, n° 4, décembre 1966.

l'un par la Communauté flamande, l'autre par la Communauté française. Déposé par le ministre socialiste de la Culture française Jean-Maurice Dehousse, le décret du 28 février organise le service public de la lecture en Wallonie et dans « les bibliothèques bruxelloises de langue française ».⁹

Puisque la révision de la loi Destrée est à l'ordre du jour, Marcel Deprez formule « Quelques réflexions à propos des bibliothèques et de leur passé » dans le *Cahier JEB* de 1966. L'analyse rétrospective doit contribuer, selon lui, à agir « en conscience ». Il considère en effet qu'à côté de la perspective expérimentale, la perspective historique est un outil indispensable à la connaissance et à la compréhension du « milieu » dans lequel on se situe. Sa formation d'historien n'est sans doute pas étrangère à cette approche. Il jette donc un regard sur « l'avant loi Destrée », mais également sur « l'après ». Selon lui, cette loi organique incarne « un schéma idéal qui fut réellement approché en 1921 », mais dont les bibliothèques s'éloignèrent au cours des décennies suivantes. Elle s'inscrit dans ce contexte d'immédiat après-guerre (1914-1918) où l'émancipation populaire bat son plein. Marcel Deprez rappelle que le problème posé alors était celui du développement et de l'organisation de l'éducation populaire pour « permettre aux travailleurs de participer activement à la gestion et à l'organisation de leurs entreprises, autant qu'à la conquête et à l'usage des droits civiques qui leur étaient ouverts pour la première fois » via le suffrage universel (acquis pour les hommes en 1919). Le déploiement de l'enseignement obligatoire, de cours du soir, de cercles d'étude et de bibliothèques accompagne cet enjeu. Bien souvent, ces initiatives furent conçues comme un enseignement « pour le peuple » et non « par le peuple », précise-t-il. Après l'adoption de la loi Destrée qui marque le passage à « la réglementation légale » en matière de lecture publique, il considère que deux périodes se sont succédé. De 1921 à 1932, ce sont les heures de gloire où s'incarne le principe « pas de démocratie sans éducation populaire » qui se traduit, par exemple, par le souci d'acquérir, dans les bibliothèques, des livres suivant de très près l'actualité scientifique, technique et littéraire. De 1932 jusqu'en 1966, il identifie une phase marquée par « la succession de la crise économique généralisée et étirée », « la guerre brutale et attentatoire à la culture française », « la domination du genre de vie à l'américaine dans ce qu'il a d'opposé à la culture tout court », et, un recul de la curiosité et de l'esprit de contestation qui sont à la base de toute volonté de connaître et d'exprimer.¹⁰

En ce 45^e anniversaire de la loi Destrée, Marcel Deprez constate que « la Wallonie ne peut être classée parmi les régions qui sont développées et organisées rationnellement dans le domaine des bibliothèques publiques ». Il dénonce « la pulvérisation de l'effort financier », « la concurrence des réseaux »¹¹, et surtout, le fait que « le respect de la liberté locale telle qu'elle a été comprise par la loi Destrée a conduit à la folle injustice qui fait que certains citoyens ont une bibliothèque publique et d'autres pas »¹².

Dans l'article « La bibliothèque pour qui ? Pour quoi ? », co-signé avec les bibliothécaires André Blavier¹³ et Jacques Paulus¹⁴, il écrit encore : « la misère des bibliothèques publiques, c'est d'abord au mépris des pouvoirs pour le public qu'on la doit ». Une illustration en est donnée en citant un manuel de l'Unesco de l'époque qui considère que les bibliothèques publiques doivent être utiles « aux étudiants, aux chercheurs, aux législateurs, aux magistrats, aux fonctionnaires et au public en général ». Ils s'offusquent : « les gens » sont cités en dernier !¹⁵ Critiquer la « loi-Destrée-de-1921-à-nos-jours » (sic) est en réalité l'occasion de suggérer des adaptations aux besoins qui ont émergé depuis lors. Trois grands principes sont cités : que l'on ne fasse « pas de bibliothèques sans bibliothécaires » qui ont été « trop oubliés » par la loi de 1921, que l'on rende obligatoire – et pas seulement possible – le fait que chaque commune organise ou adopte une bibliothèque publique, « que la [nouvelle] loi songe par avance à ses défauts et qu'elle en prévoit les corrections par un organisme ou par une direction plus accessible aux vœux du public ».¹⁶ Marcel Deprez soutient déjà la mise en place d'un réseau des bibliothèques publiques, en leur recommandant de devenir davantage complémentaires, circulantes et coopératives par exemple. Soutenir un refinancement du secteur est également jugé indispensable puisqu'en 45 ans les 25 centimes par habitant, prévus par la loi Destrée, ont « misérablement » été indexés à 1,50 franc belge. Et de conclure avec humour : de 1921 à 1966, tout a changé « sauf deux choses : les hirondelles au prin-

⁹ Fernand Valkenborgh, « Vingt ans de formation professionnelle continuée », in *BBF : bulletin des bibliothèques de France*, 1999, n° 4, p. 84-90, consulté en ligne le 25 octobre 2011 sur le site : <http://bbf.enssib.fr/>.

¹⁰ M. Deprez, « Quelques réflexions à propos des bibliothèques et de leur passé », *Op. cit.*, p. 248 à 255.

¹¹ *Idem*, p. 253.

¹² A. Blavier, J. Paulus et M. Deprez, « La bibliothèque pour qui ? Pour quoi ? », *Op. cit.*, p. 317.

¹³ André Blavier (1922-2001) fut, entre autres, bibliothécaire communal à Verviers, écrivain, poète et fondateur du centre de documentation Raymond Queneau. Son ouvrage de référence le plus emblématique est certainement *Les Fous littéraires*.

¹⁴ Jacques Paulus fut, entre autres, bibliothécaire à Jemeppe, écrivain, journaliste et poète. Il a fondé les éditions Plurielles et a reçu le prix Charles Plisnier.

¹⁵ M. Deprez, « Quelques réflexions à propos des bibliothèques et de leur passé », *Op. cit.*, p. 309-310.

¹⁶ *Idem*, p. 320-321.

temps, et les bibliothèques publiques en Belgique. Avec une différence, cependant : les hirondelles ne sont pas péri-mées, nos bibliothèques publiques le sont ».¹⁷

Heureusement, affirme Marcel Deprez, « la réaction salutaire » est présente et elle engage à la fois les pouvoirs provinciaux et quelques municipalités ou centres privés, mais également, l'État lui-même. Il conclut :

« Parfois pour progresser, il est bon de rompre avec certaines traditions, à la condition de savoir pourquoi l'on rompt, pourquoi on le fait et pour combien de temps. Il faut rompre avec le particularisme béat et dispersif, parce qu'il faut s'éloigner de la théorie d'une certaine masse, lorsqu'elle s'exprime par l'indifférence, voire le préjugé sociologique à l'endroit du progrès intellectuel accessible à tous, et pour que très rapidement soit arrêtée la scission entre l'éducation permanente et la bibliothèque publique ».¹⁸

Ainsi en 1966 déjà, Marcel Deprez envisage la réforme de la lecture publique dans une direction claire, celle du progrès intellectuel accessible à tous, et l'outil incontournable pour y parvenir, c'est l'éducation permanente. Et de rappeler :

« Le grand principe à défendre, depuis que Condorcet l'a exprimé en termes législatifs, était et reste : "Pas de démocratie réelle, sans éducation vraie et permanente pour tous". »¹⁹

L'éducation permanente en bibliothèques publiques, qu'est-ce que cela implique ?

Comment Marcel Deprez définit-il les bibliothèques publiques ? Quelle mission leur confie-t-il ? Comment faire en sorte qu'elles soient « sources et outils » d'éducation permanente ? Quelles difficultés faut-il franchir ? *Et cætera*. Les propos qui suivent sont extraits de textes écrits par Marcel Deprez entre les années 1960 à 1990 à propos de la lecture publique. Il s'agit bien entendu d'une « relecture » qui nous est propre. Nous sommes conscients qu'elle s'est accrochée aux éléments qui nous semblaient particulièrement interpellants. Pour approfondir la réflexion et y repérer d'autres éléments, nous vous invitons à consulter les textes originaux (disponibles à l'IHOES notamment).

Ce que sont ou devraient être les bibliothèques publiques

Quand il cherche à définir ce qu'est une bibliothèque publique, Marcel Deprez précise qu'il s'agit « d'un être en soi », « d'une institution » qui, « à l'instant de son initiation créatrice, au moment de son expression légale, au fait de son fonctionnement quotidien, est d'abord un geste d'amour et un outil d'éducation. »²⁰ Avec André Blavier et Jacques Paulus, il en donne aussi la définition suivante : « c'est un lieu de rencontres organisées entre livres et gens, ou plutôt devrait l'être ». Et ils précisent, « c'est une définition plus exigeante qu'il n'y paraît car ce sont "tous les livres" et "toutes les gens" qu'il faut comprendre » (sic)²¹.

Pourquoi des bibliothèques publiques ?

À la question fondamentale du « pourquoi des bibliothèques publiques, à quoi ça sert ? », Marcel Deprez apporte des éléments de réponse qui sont intimement liés au modèle de société auquel il aspire et au développement des valeurs qu'il porte, dont l'égalité, la justice sociale, la liberté, le civisme, la participation :

« Rien n'est plus important pour l'humanité, dans tous les domaines, que de mettre à la disposition de chacun tous les moyens de l'information et du dépassement. (...) Il faut que chacun puisse comprendre et diriger les grandes transformations sociales et techniques, pour pouvoir faire fonctionner les gouvernements. Lorsque l'on manque d'écoles et de bibliothèques, il est rare que l'on puisse bénéficier de la liberté. À tous les niveaux, ces institutions et la pratique de la recherche active sont seules à même de préserver de l'esclavage de l'image, de la publicité, des schémas et des slogans ».²²

¹⁷ *Idem*, p. 307, 315-316.

¹⁸ Dans cette citation et dans d'autres, certains passages sont soulignés. Ils le sont, chaque fois, par nous. M. Deprez, « Quelques réflexions à propos des bibliothèques et de leur passé », *Op. cit.*, p. 255-256.

¹⁹ *Idem*, p. 247.

²⁰ *Idem*, p. 248 ; M. Deprez, « La bibliothèque, noyau du "centre culturel" », *Op. cit.*, p. 378 ; M. Deprez, « Bibliothèques et éducation permanente », *Op. cit.*, p. 24.

²¹ A. Blavier, J. Paulus et M. Deprez, « La bibliothèque pour qui ? Pour quoi ? », *Op. cit.*, p. 298.

²² M. Deprez, « La bibliothèque, noyau du "centre culturel" », *Op. cit.*, p. 390 ; M. Deprez, « Bibliothèque et éducation permanente », *Op. cit.*, p. 33. N.B. : dans certains cas, plusieurs références bibliographiques seront citées à la suite d'une citation, cela tient au fait qu'il arrivait à Marcel Deprez de reprendre mot pour mot certains passages d'un texte à l'autre.

Pour ces raisons, les bibliothèques publiques ont une mission essentielle à remplir : contribuer à l'exigence de « participation instruite » au cœur de la démocratie. « Plus la société donne, plus il faut en exiger la gestion et le contrôle collectif »²³. Il précise ce qu'il entend par démocratie : « C'est l'état politique selon lequel la souveraineté appartient à la totalité des citoyens sans distinction de naissance, de fortune, de capacité ».²⁴ Par conséquent, le droit à la gestion collective implique le droit à l'éducation. C'est d'autant plus nécessaire que « L'homme vit aujourd'hui en état permanent d'immersion dans une société qui change à chaque découverte ». À la veille de ce XXI^e siècle, précise-t-il en 1990, « ce qui est concordant (...) c'est sans conteste le fait qu'éducation et formation vont être sollicitées de façon constante » et il estime que l'homme doit s'y préparer par l'éducation « permanente, récurrente ou prospective ».²⁵

L'accès à l'information doit permettre de réfléchir, de prendre conscience du « milieu » dans lequel nous vivons car, affirme-t-il, « ce qui importe, ce n'est pas l'étude et les progrès de chaque système isolément, mais bien l'évolution globale du contexte et du texte et la volonté totale de répondre à tous les déséquilibres »²⁶. Nous pourrions tenter de résumer en disant que les bibliothèques publiques doivent être des moyens d'instaurer « l'intelligence au pouvoir », mais elle est celle de toutes et tous qui se donnent les moyens, notamment documentaires mais pas seulement, d'analyser et d'agir collectivement pour une société meilleure.

Comment faire des bibliothèques publiques, des sources et des outils d'éducation permanente ?

Mais comment la bibliothèque publique peut-elle exercer ce rôle de « facilitatrice » du cheminement collectif vers une démocratie politique, mais aussi économique et culturelle ? À nouveau, Marcel Deprez nous fait part de ses propositions.

Tous les livres et tous les gens

Tout d'abord, il s'agit bien évidemment de mettre à disposition des livres et d'autres supports d'information, mais aussi de divertissement. En termes d'acquisition, l'abondance et l'effort soutenu et régulier doivent être de mise car l'un des rôles de la bibliothèque est d'« être le témoin probant – et détaillé s'il le faut – d'une évolution des idées ». Toutes les opinions, toutes les tendances, toutes les esthétiques doivent y être représentées.²⁷ Pour Marcel Deprez, l'accès à l'information, et donc à la lecture, doit être considéré dans sa dimension purement instrumentale :

« Il faut se demander avec insistance si l'on peut continuer à ignorer que la lecture conduit à la formation et au divertissement certes, mais aussi à l'action et au désir de relation. C'est vrai tout autant à l'intérieur de soi et avec l'extérieur, le monde et les autres. L'équilibre est bien que l'un ne peut exister sans l'autre. La lecture n'est donc pas une fin en soi. Elle est un moyen de développement et [de] prise de conscience en vue d'une participation. Dans un cas contraire, elle serait bien inutile. »²⁸

La mise à disposition de documents quels qu'ils soient doit être conçue à destination de toute la population car il s'agit bien de « réduire les fossés qui se creusent entre individus de formation différente, de compétence différente ou de condition [sociale] différente »²⁹. Il faut d'abord « que l'on dispose des livres et des moyens correspondant aux possibilités intellectuelles de départ et à l'aptitude à la lecture de toutes les catégories d'utilisateurs ».³⁰ Toutefois, pour que la bibliothèque publique touche « tout le monde », encore faut-il « le séduire, le mobiliser, l'accueillir, l'entretenir », écrit Marcel Deprez en mai 1986. Face aux difficultés de mise en œuvre du décret de 1978, il recommande que la règle d'accessibilité à l'ensemble de la population soit approchée dans un premier temps, mais qu'ensuite elle soit généralisée en mobilisant toutes les forces : « Pour que la règle d'usage pour tous, devienne l'utopie en action, il faut un très large programme qui mobilise toutes "nos propres forces", autant celles de l'éducation nationale, du travail et de l'emploi, des communications, de la communauté et des régions ».³¹

²³ M. Deprez, « La bibliothèque, noyau du "centre culturel" », *Op. cit.*, p. 382 ; M. Deprez, « Bibliothèque et éducation permanente », *Op. cit.*, p. 26.

²⁴ M. Deprez, « Le décret de 1978 », *Op. cit.*, p. 22.

²⁵ M. Deprez, « Bibliothèque et éducation permanente », *Op. cit.*, p. 24 et 26.

²⁶ *Idem*, p. 25 ; M. Deprez, « La bibliothèque, noyau du "centre culturel" », *Op. cit.*, p. 380.

²⁷ A. Blavier, J. Paulus et M. Deprez, « La bibliothèque pour qui ? Pour quoi ? », *Op. cit.*, p. 299 et 312.

²⁸ M. Deprez, « Bibliothèque et éducation permanente », *Op. cit.*, p. 30.

²⁹ M. Deprez, « La loi et les bibliothèques », in *Éducation, tribune libre d'information et de discussion pédagogiques*, Liège, [n° ?], [années 1960 ?], p. 44.

³⁰ M. Deprez, « Bibliothèque et éducation permanente », *Op. cit.*, p. 31.

³¹ M. Deprez, « Le décret de 1978 », *Op. cit.*, p. 27.

Des bibliothécaires, informateurs et animateurs

Au cœur des bibliothèques publiques, le rôle des bibliothécaires est naturellement fondamental. Marcel Deprez mentionne l'une de leurs qualités essentielles : « aimer les livres et de ne pas mépriser les gens »³². De plus, il s'agit de ne pas cantonner ces travailleurs dans une fonction de gestionnaire des ressources d'information et donc d'informateur, mais de lui permettre aussi d'être animateur. Vraisemblablement dès les années 1960, il écrit : « les bibliothécaires des bibliothèques publiques seront des éducateurs permanents et non des techniciens spécialistes »³³. En 1986, il ajoute qu'ils doivent être considérés comme des « éducateurs sociaux indispensables », l'une de leurs fonctions essentielles étant d'assurer la « médiation entre des hommes et des biens culturels »³⁴. Quatre ans plus tard, il précise :

« Nous voulons des bibliothécaires et des documentalistes à la fois pour organiser les aspects fixés du savoir (...), mais aussi pour animer la recherche et la curiosité en tous sens, pour être le ferment de la personnalité, des personnalités. Nous le voulons résolument parce que nous voulons échapper à la fatalité d'un destin automatisé. »³⁵

Certes, le métier de bibliothécaire est fait d'orientations bibliographiques, d'organisations catalographiques, d'offices de renseignements, de mémoire du monde, de porte ouverte sur celui-ci, cependant la documentation « n'est pas une simple mission spécialisée, mais une tâche organique de l'animation culturelle. » « La documentation, oui, mais comme une incitation, voire une excitation (...) [une] tâche organique d'incitation culturelle par la pratique de tâches instrumentales d'accord, mais, répétons-le, on ne gagnerait rien à dissocier les deux fonctions ».³⁶ Par cette approche, le lecteur devient le centre d'intérêt principal du bibliothécaire, il est au cœur de ses activités et les pratiques le concernant prévalent sur les techniques matérielles³⁷. Concrètement, en termes d'animation, Marcel Deprez encourage le développement de ce qui s'observe déjà dans les « meilleures bibliothèques » à l'aube des années 1990 : les ateliers, les activités de création en prolongement de l'information bibliographique, les activités intégrant expression et connaissance du milieu pour aider et astreindre à la fois les adultes et adolescents à la réflexion informée³⁸. Le but ultime étant de faciliter l'acquisition des moyens de valorisation de son environnement, par et pour tous :

« Il faut qu'il existe des activités et moyens d'expression accessibles à toutes les catégories de citoyens, activités orientées vers la connaissance et la conscience de l'environnement d'abord et la connaissance et la maîtrise de tous les moyens disponibles pour réaliser l'aménagement valorisé de cet environnement. »³⁹

Un réseau de bibliothèques coopérant et une alliance de tous les secteurs de l'éducation

Dès lors que l'on considère les bibliothèques publiques comme des maillons de l'éducation permanente qui « débouche sur une culture personnelle et sociale toujours en extension », Marcel Deprez se doit d'évoquer leur action conjuguée ou leur « association multiple ». Dès les années 1960, il parle de la nécessité d'organiser la coopération des bibliothèques publiques au cœur d'un réseau. L'utilité d'allier les efforts de type différent et de nature complémentaire est aussi soulignée, en évoquant notamment le clivage entre bibliothèques publiques et bibliothèques scientifiques ou spécialisées.⁴⁰ Alors que ces dernières ne sont pas prises en compte par le décret Dehousse de 1978, il fait remarquer en 1986 qu'il « arrivera bien un moment où il sera nécessaire d'élaborer des dispositions relatives à toutes les bibliothèques de quelque nature qu'elles soient, mais ce moment est à préparer sérieusement », et il ajoute, encore faut-il que la coopération souhaitée soit déjà possible entre bibliothèques publiques « et ce n'est pas encore prouvé »⁴¹. Au-delà du réseau, Marcel Deprez encourage l'indispensable

³² A. Blavier, J. Paulus et M. Deprez, « La bibliothèque pour qui ? Pour quoi ? », *Op. cit.*, p. 311.

Dans un autre article, Marcel Deprez précise que cette formule est de « Jacques Paulus, un de mes meilleurs bibliothécaires » : M. Deprez, « À propos de la lecture de masse, qui sommes-nous ? », in *Éducation, tribune libre d'information et de discussion pédagogiques*, Liège, [n° ?], [s.d.], p. 26.

³³ M. Deprez, « Comment seront formés nos futurs bibliothécaires ? Enseignement de culture ou enseignement de technique ? Déconcentration ou décentralisation ? », [fort probablement in *Éducation, tribune libre d'information et de discussion pédagogiques*, Liège, n° ?, années 1960 ?], p. 41.

³⁴ M. Deprez, « Le décret de 1978 », *Op. cit.*, p. 24.

³⁵ M. Deprez, « Bibliothèque et éducation permanente », *Op. cit.*, p. 30.

³⁶ M. Deprez, « Comment seront formés nos futurs bibliothécaires ?... », *Op. cit.*, p. 42.

³⁷ M. Deprez, « Le décret de 1978 », *Op. cit.*, p. 23.

³⁸ M. Deprez, « Bibliothèque et éducation permanente », *Op. cit.*, p.27.

³⁹ *Idem*, p. 31-32 ; M. Deprez, « La bibliothèque, noyau du "centre culturel" », *Op. cit.*, p. 389.

⁴⁰ M. Deprez, « À propos de la lecture de masse, qui sommes-nous ? », *Op. cit.*, p. 26.

⁴¹ M. Deprez, « Le décret de 1978 », *Op. cit.*, p. 24.

collaboration avec les autres secteurs de l'éducation, dont les écoles et les cercles culturels. En 1990, il déplore « l'évolution séparée » de ceux-ci, leur manque de collaboration et invite à l'analyse et au dépassement des entraves. Il en appelle à une « convergence d'une multiplicité concourante d'éducation permanente réunissant toutes les tendances et tous les secteurs ». Sur le plan purement matériel, cette coopération doit pouvoir agir « sur les plans des locaux, des équipements, des moyens de l'information, de la documentation, des personnels ». Mais au-delà, il estime que doit être absolument recherchée une collaboration qui s'établisse « de telle façon qu'elle s'exerce à l'endroit des personnes, des familles, des groupes et des collectivités ».⁴²

De la nécessité d'analyser l'environnement, socio-économique et technologique notamment

Faire des bibliothèques publiques de véritables sources et outils d'éducation permanente doit aussi passer par l'adaptation de celles-ci au « milieu » dans lequel elles évoluent. À plusieurs reprises, Marcel Deprez se livre à l'analyse de ce milieu (toujours en mouvement), il en tire plusieurs constats, et à partir de là, propose des principes à défendre. Les projets en matière de lecture publique, écrit-il par exemple en 1990, ne peuvent être conçus « comme si notre milieu disposait de ressources optimales », mais bien « en fonction des conditions économiques et sociales ». Il ajoute : « Restons sensibles à l'interaction et continuons à suggérer l'incitation malgré l'économie ». Il en appelle donc à la coopération entre acteurs de ce secteur, à l'adaptation au milieu plutôt qu'à l'imitation. Et ce faisant, il vise notamment « la transplantation de coûteux procédés techniques, [qui] si elle se fait de manière imparfaite ou incomplète ne laissera finalement que des services restreints et appauvris ».⁴³ Il est certain qu'au cours de sa carrière professionnelle de 1957 à 1985 à l'Éducation nationale ou à la Communauté française, Marcel Deprez a vu le contexte socio-économique de la Belgique fortement évoluer. Dans les années 1970 notamment, l'économie belge, qui repose en grande partie sur l'exportation, est touchée de plein fouet par les chocs pétroliers. Les gouvernements successifs, dans les années 1980 en particulier, vont dès lors élaborer des politiques de redressement et ce, dans un contexte national et international où le libéralisme économique connaît une nette progression. L'une des difficultés majeures de l'application du décret de 1978 sera d'ailleurs liée à des raisons budgétaires⁴⁴.

L'analyse environnementale du milieu des bibliothèques publiques conduit aussi Marcel Deprez à observer et à réfléchir aux adaptations et conséquences des nouvelles technologies dans le milieu des bibliothèques publiques. En tant que haut fonctionnaire, il a connu les prémices de l'informatisation en bibliothèque, en matière de logiciels catalographiques notamment, sans pour autant avoir eu droit à la déferlante des supports numériques et de l'Internet comme ressources documentaires pour les lecteurs. Néanmoins, certains principes qu'il revendique résonnent encore aujourd'hui avec pertinence. Après avoir rappelé que « dans notre société technocratique, il existe un déséquilibre profond entre les moyens et les besoins des masses », il rappelle que « le principe démocratique de la mise en commun du matériel d'information et de documentation reste toujours aussi valable ».⁴⁵ Il en appelle à l'utilisation des « moyens modernes de l'information pour qu'elle produise les résultats et les engagements les plus efficaces pour chacun et pour tous »⁴⁶ et précise :

« Nous aurons beau développer des outils merveilleux, si nous ne savons pas nous en servir et si nous n'avons pas de matière où les appliquer, ils resteront des témoignages de notre incapacité et de notre impuissance bien plus que des symboles de notre intelligence éveillée. »⁴⁷

Dans une société réellement démocratique où l'éducation permanente « bat son plein », la technologie retrouve une place juste :

« Si éducation permanente il y a, ce ne peut être que pour perfectionner les facultés de lire mieux, de réfléchir davantage, de synthétiser et d'expliquer toujours plus, de participer plus efficacement et, ce faisant, de faire appel à des pratiques et des techniques toujours renouvelées. La technique aussi trouvera sa vraie place, celle de moyen instrumental que l'on peut parfois privilégier, que l'on ne peut en tout cas jamais ignorer au nom de la culture, même si l'on refuse d'en faire une fin en soi. »⁴⁸

⁴² M. Deprez, « Bibliothèque et éducation permanente », *Op. cit.*, p. 26-31.

⁴³ *Idem*, p. 29.

⁴⁴ Voir notamment : M. Deprez, « Le décret de 1978 », *Op. cit.*, p. 21-27 ; M. Deprez, « Le Centre de lecture publique », in Jean-François Gilmont et Marie-Blanche Delattre-Druet (sous la dir.), *Op. cit.*, p. 29-31.

⁴⁵ M. Deprez, « Bibliothèque et éducation permanente », *Op. cit.*, p. 25 et 33.

⁴⁶ *Idem*, p. 31.

⁴⁷ *Idem*, p. 24-25 ; M. Deprez, « La bibliothèque, noyau du "centre culturel" », *Op. cit.*, p. 380.

⁴⁸ M. Deprez, « Bibliothèque et éducation permanente », *Op. cit.*, p. 33-34.

Les bibliothèques publiques, foyers de culture vivante

Au final, Marcel Deprez aspire à faire de toute bibliothèque publique, « un foyer de culture vivante »⁴⁹. Pour y parvenir, il convie chacun d'entre nous à nous interroger sur notre conception de « la culture » :

« C'est seulement la classe dirigeante qui est consciente du caractère cumulatif de la culture et de sa possible utilisation châtrée pour maintenir ses privilèges. Les classes travailleuses sont seulement conscientes d'obstacles à l'accession culturelle et de pauvreté non adaptée. Cela aussi doit craquer pour éviter les déséquilibres qui conduiraient à l'esclavage culturel et intellectuel. Le civisme c'est de reconnaître l'égalité des moyens et des possibilités. »⁵⁰

Et il donne sa propre définition de la culture :

« Si, par respect, j'accorde une primauté de fait au concept de culture, je veux que ce soit dans un contexte à la mesure de tous les hommes. Je m'oppose à l'exclusion du champ de son application des notions simples telles les façons communes de vivre, de réfléchir ou de s'exprimer, les façons communes de produire et d'œuvrer à l'activité professionnelle réfléchie, les façons communes de se comporter, de croire et d'adapter ses traditions propres, les façons communes de s'exprimer dans les relations et dans la société, les façons communes de concevoir le monde et son avenir et d'envisager l'action qui mènera son adaptation à la vie quotidienne. Ce sont toutes ces façons communes qui me font voir la culture sous la définition de "la civilisation dans l'homme" ; mais en son nom, ce qui est essentiel, c'est de ne pas mépriser l'homme. »⁵¹

Par ailleurs, il considère qu'il n'y a pas de culture sans éducation, et tout autant, que l'on ne peut maintenir la culture et l'éducation sans information, et davantage encore, que la culture et l'éducation ne sont rien sans participation des hommes à toutes les œuvres de la vie.⁵² Il écrit encore :

« Il faut faire passer dans les faits le droit total, sans restrictions, à l'éducation globale ; et reconnaître l'éducation permanente ou la permanence de l'éducation, dont la bibliothèque est l'authentique noyau culturel, comme le problème fondamental ».⁵³

Chez Marcel Deprez, la bibliothèque publique est donc : authentique noyau culturel, foyer de culture vivante, geste d'amour, source et outil d'éducation... Une éducation permanente ou populaire à laquelle il tenait par-dessus tout puisqu'elle devait et doit conduire à la « société nouvelle » résolument démocratique à laquelle il aspirait, et que de toute évidence, il nous souhaitait...



Anonyme, *Marcel Deprez*, 1966. Photographie noir et blanc.
Fonds Marcel Deprez, Archives IHOES.

⁴⁹ *Idem*, p. 24 ; M. Dreprez, « La bibliothèque, noyau du "centre culturel" », *Op. cit.*, p. 378.

⁵⁰ M. Deprez, « Bibliothèque et éducation permanente », *Op. cit.*, p. 28-29.

⁵¹ M. Dreprez, « La bibliothèque, noyau du "centre culturel" », *Op. cit.*, p. 378-379.

⁵² M. Deprez, « Bibliothèque et éducation permanente », *Op. cit.*, p. 24-25.

⁵³ M. Dreprez, « La bibliothèque, noyau du "centre culturel" », *Op. cit.*, p. 394.

Des propos qui nous apparaissent étonnamment d'actualité...

Par Yvette Lecomte

À plus d'un titre, les propos de Marcel Deprez, son analyse, les enjeux qu'il décrit, nous apparaissent comme étant particulièrement actuels. Nous voudrions épingler ici quelques éléments, mais sans doute d'autres réflexions vous seront-elles venues en cours de lecture.

Lorsque Marcel Deprez lie inévitablement les bibliothèques publiques et l'éducation populaire ou permanente, il situe le rôle des centres de lecture publique comme ferment essentiel d'une politique d'émancipation de tous les hommes et de toutes les femmes quels que soient leurs conditions de vie et leurs niveaux socioculturels. L'approche qu'il propose nous conduit à considérer les bibliothèques publiques comme des « lieux d'entraînement à la démocratie » pour chacun et chacune, mais aussi pour des citoyens désireux de progresser collectivement. Il nous rappelle que la démocratie politique n'est pas une fin en soi et qu'elle doit nécessairement s'étendre aux sphères culturelles et économiques. Quelle autre revendication pourrait être plus actuelle que celle-là ? Au-delà de l'accès à la lecture, il s'agit donc de susciter la créativité et la production par les citoyens. Aujourd'hui, cet « entraînement » passe, par exemple, par des ateliers de réflexion ou d'écriture qui pourraient trouver leur place dans nombre de bibliothèques publiques car la maîtrise de l'écrit est aussi un outil fondamental de mise à distance, de réflexion, d'expression, d'implication citoyenne voire de revendication. Parmi les moyens à mettre en œuvre dans le secteur public de la lecture, Marcel Deprez met le doigt sur plusieurs enjeux qui sont contemporains : la nécessité de structurer le réseau des bibliothèques publiques et la coopération à installer entre toutes les bibliothèques, le rejet de la concurrence entre des pouvoirs organisateurs différents, l'extrême importance des partenariats entre opérateurs culturels et opérateurs de la formation et de l'insertion, l'impératif besoin de maîtriser les technologies sans pour autant qu'on s'y limite ou qu'elles ne nous englobent au détriment du développement des intelligences citoyennes. Ces considérations sont d'une grande pertinence notamment dans le champ de la formation des bibliothécaires qui continue à préparer ceux-ci davantage à la maîtrise des techniques bibliothéconomiques qu'à leur fonction de « bibliothécaire-animateur » ou « bibliothécaire-éducateur ». De plus, il convient d'équiper les bibliothèques d'outils de gestion performants, construits avec la technologie numérique, mais en veillant à ce que l'accès aux contenus (sur support papier ou autre) s'accompagne d'animations. Par le biais de celles-ci, les citoyens se voient offrir des possibilités d'implication dans la lecture et d'utilisation de « toute la mémoire du monde »⁵⁴, de toute cette documentation à laquelle nous avons encore plus accès aujourd'hui qu'hier. Il s'agit aussi d'inviter à construire et à maîtriser le sens critique, de faciliter le développement des compétences à la lecture et à l'écriture... Bref, de développer la lecture publique en se posant la question du « pour quoi ? », de l'émancipation et du progrès de la population desservie par ces services, par cette « fonction organique » de nos politiques culturelles.

⁵⁴ D'après le titre du documentaire dirigé en 1956 par Alain Resnais, consulté en ligne le 14 novembre 2011 : <http://www.youtube.com/watch?v=HJQoiSPauFU1>.